

Les parcours des bénéficiaires du RMI avant la mise en place du RSA

Chaque année, des personnes d'âge actif entrent dans le système des minima sociaux, tandis que d'autres en sortent. Ce renouvellement dépend naturellement de facteurs institutionnels, comme les conditions d'éligibilité aux allocations, mais aussi de la conjoncture plus ou moins favorable du marché du travail. En 2009, le taux d'entrée au revenu minimum d'insertion (RMI) est de 37% et le taux de sortie de ces bénéficiaires, nettement plus faible, est de 29%. Si ces taux connaissent peu d'évolution d'une année sur l'autre sur la période 2002-2008, le taux d'entrée augmente très fortement lors de la récession de 2009.

Ces entrées et sorties du dispositif ne correspondent toutefois pas toujours à de nouvelles entrées, ni à des sorties définitives. Ainsi, six ans après leur entrée au RMI, plus de 26% des bénéficiaires de 2002 effectuent des « allers-retours » dans les minima sociaux, c'est-à-dire qu'ils en sont sortis temporairement mais y sont revenus plus ou moins durablement par la suite. Depuis leur entrée au RMI en 2002, 22% des bénéficiaires y sont restés continûment jusqu'en 2008 et 19% en sont sortis dès la première année sans y retourner.

Par rapport à cette situation moyenne constatée au plan national, s'observent certaines disparités régionales. Les régions septentrionales (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Haute-Normandie), par exemple, ou les départements d'outre-mer sont ainsi plus durement affectés par des phénomènes de persistance et de récurrence dans les minima sociaux que d'autres régions.

Depuis juin 2009, le RMI et l'API – allocation temporaire pour les parents isolés – (cf. encadré p. 15), ont été remplacés en métropole par le revenu de solidarité active (RSA). À la fois minimum social et complément de revenu d'activité pour des personnes aux ressources modestes, le RSA s'adresse ainsi à une population plus large que le RMI et l'API. Fin décembre 2009, après six mois de montée en charge de ce nouveau dispositif, la population qui aurait été éligible au RMI ou à l'API constitue de fait la grande majorité des allocataires du RSA en métropole : 76% des foyers allocataires du RSA le sont en effet au titre du « RSA socle », correspondant à la fonction de minimum social du dispositif.

Il s'agit de dresser un dernier bilan des trajectoires des bénéficiaires du RMI (l'allocataire et son conjoint éventuel) jusqu'à la fin 2008, juste avant la transition du RMI vers le RSA. L'échantillon national interrégimes d'allo-

cataires de minima sociaux (ENIAMS – encadré 1) permet en effet de suivre chaque année le devenir d'un échantillon représentatif de la population d'âge actif en termes de recours aux principaux minima sociaux (RMI, API, AAH et ASS – cf. encadré p. 11). Il est ainsi possible d'apprécier au fil des années le caractère plus ou moins durable ou récurrent du recours au RMI et de décrire la diversité des trajectoires individuelles.

Depuis la création du RMI en 1988, le nombre de foyers allocataires a fortement augmenté. Cela ne signifie pas pour autant que les personnes demeurent continûment dans le dispositif : des flux importants d'entrée et de sortie du RMI contribuent en effet à renouveler près de 30% de la population concernée chaque année.

D'une année à l'autre, les taux d'entrée et de sortie sont relativement stables, à des niveaux proches de 30% (tableau 1). Toutefois des fluctuations conjoncturelles

ENCADRÉ 1 ● L'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS)

Le champ de l'ENIAMS couvre les quatre principaux minima sociaux destinés aux personnes d'âge actif, à savoir le RMI (revenu minimum d'insertion), l'API (allocation de parent isolé), l'AAH (allocation aux adultes handicapés) et l'ASS (allocation de solidarité spécifique)¹. Il recueille et relie entre elles les données administratives provenant de différents organismes sociaux (la CNAF, Pôle emploi, la CCMSA) et permet une étude individuelle des mouvements d'entrée et de sortie des minima sociaux, ainsi que des passages entre les différents dispositifs [Fabre, 2010]. Au total, 95% des bénéficiaires de minima sociaux d'âge actif qui ont entre 16 à 64 ans sont couverts. Dans le cas du RMI et de l'AAH, l'allocataire « administratif » et son conjoint éventuel entrent tous les deux dans le champ de l'échantillon². En revanche, l'ENIAMS ne prend pas en compte les enfants à charge de plus de 16 ans présents dans le foyer.

Il s'agit d'un échantillon retenant les personnes nées entre le 1^{er} et le 14 octobre et âgées de 16 à 64 ans au 31 décembre de chaque année. Il permet de suivre sous forme de panel l'évolution de la situation des individus, non seulement dans les minima sociaux, mais aussi par rapport au chômage (indemnisé ou non). Il permet ainsi de suivre les personnes qui, sorties des minima sociaux, sont inscrites à Pôle emploi ou perçoivent une allocation de chômage. En revanche, il ne fournit pas d'information sur celles ayant repris un emploi.

Le mode de construction du panel conduit à sous-estimer légèrement une catégorie de population : il s'agit des hommes âgés nés à l'étranger. Il ne permet également pas de repérer les mouvements infra-annuels : les trajectoires des personnes qui, par exemple, s'inscrivent en cours d'année et sortent des minima sociaux avant le 31 décembre ne peuvent être évaluées.

Les résultats issus de l'ENIAMS permettent ainsi de compléter l'information « statique » de base (nombre d'allocataires, taux d'allocataires, etc.) par de l'information « dynamique » qui prend en compte notamment la durée de perception des allocations et les enchaînements des différents événements intervenus (période de chômage, de sortie des minima, etc.).

Le panel couvre désormais le RSA (revenu de solidarité active) mis en place depuis juin 2009 en France métropolitaine. Cependant, l'étude ne présente aucun résultat sur le RSA compte tenu de sa mise en œuvre récente. Toutefois, le « RSA socle », qui permet en métropole de reconstituer la population bénéficiaire du RMI en 2009, a été utilisé pour calculer des taux d'entrée et de sortie du RMI pour l'année 2009 présentés au tableau 1.

1. Ces prestations sociales, essentiellement non contributives, reposent sur un principe de solidarité et non sur une logique d'assurance. Toutefois l'allocation de solidarité spécifique fait en partie exception à cette règle puisqu'elle est conditionnée par une durée de cotisation antérieure au régime d'assurance chômage.

2. On parle alors à ce titre de « bénéficiaire », du RMI par exemple, et on utilise généralement le terme « d'allocataire » pour désigner la personne administrativement inscrite dans le dispositif.

interviennent comme en 2007 avec une baisse de 4 points du taux d'entrée et une hausse concomitante de 5 points du taux de sortie. Ces mouvements sont notamment liés cette année-là au recul de 8,3% du nombre d'allocataires du RMI [Mathern, Micheaux et Augris, 2009], soit la plus forte baisse annuelle depuis la création du dispositif. Elle a d'abord résulté de l'amélioration prolongée du marché du travail (diminution de 1,5 point du taux de chômage en France métropolitaine entre fin 2005 et fin 2007), mais aussi en partie des effets mécaniques de la réforme des dispositifs d'intéressement financier à la reprise d'emploi. Dès 2008, la dégradation progressive de la conjoncture entraîne une baisse du taux de sortie et un redressement du taux d'entrée. Cette tendance s'accroît encore en 2009, la crise économique ayant lourdement pesé sur le marché du travail avec une progression de près de 2 points du

taux de chômage en seulement un an. Le taux d'entrée en 2009 progresse ainsi de 8 points pour atteindre le niveau très élevé de 37%, tandis que le taux de sortie décélère encore d'un point pour se fixer à 29%.

Toutefois, les entrées constatées ne sont pas toutes de nouvelles entrées. À titre d'exemple, parmi les personnes qui entrent au RMI en 2008, 60% ont déjà été au RMI au moins une fois dans les cinq années précédentes¹.

Afin d'illustrer en première approche la diversité des durées de recours au RMI avant la mise en place du RSA, on observe le devenir d'une cohorte de bénéficiaires sur une période de six ans, à savoir ceux présents dans le dispositif en 2002.

64% des personnes d'âge actif entrées au RMI en 2002 sont encore inscrites dans le dispositif un an plus tard, 4% ont basculé dans un autre minimum social et 32%

1. À pas annuel, l'ENIAMS permet de comparer les situations des personnes au 31 décembre de chaque année. Il n'appréhende pas par contre les entrées-sorties par rapport aux minima sociaux qui se seraient produites dans l'année, sous-estimant ainsi le poids des trajectoires avec un temps de présence très court dans le dispositif.

TABLEAU 1 • Renouvellement de la population des bénéficiaires du RMI jusqu'en 2009

	Taux d'entrée ¹	Taux de sortie ²
En 2003	30	25
En 2004	30	24
En 2005	29	26
En 2006	31	27
En 2007	27	32
En 2008	29	30
En 2009 ³	37	29

1. Entrées en N (présences au 31/12/N) rapportées au stock au 31/12/N.
 2. Sorties en N (absences au 31/12/N) rapportées au stock au 31/12/N-1.
 3. Le RMI et l'API ayant été remplacés par le RSA depuis juin 2009 en métropole, la population considérée en 2009 regroupe les bénéficiaires du RMI et ceux du RSA socle, hors RSA majoré qui correspond au périmètre de l'API.

Lecture • Le nombre d'entrées au RMI en 2003 représente 30 % du nombre total de bénéficiaires inscrits fin 2003 et le nombre de sorties en 2003 représente 25 % du nombre total de bénéficiaires inscrits fin 2002.

Remarque • Contrairement à la suite de l'analyse qui concerne les parcours des bénéficiaires du RMI jusqu'en 2008, les résultats de l'année 2009 intègrent le suivi des bénéficiaires du RSA socle qui auraient précédemment relevé du RMI.

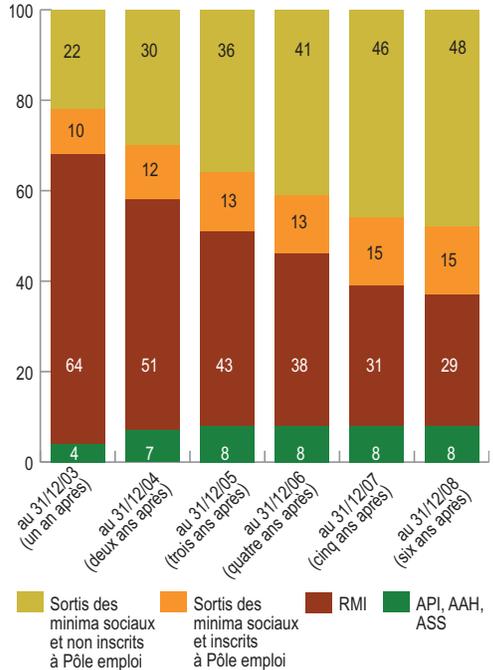
Sources • DREES, ENIAMS (données CNAF, MSA, Pôle emploi).

sont sorties du système des minima sociaux (graphique 1). Les raisons de sortie du RMI sont diverses ; elles peuvent être dues à un retour à l'emploi, à un départ en retraite, à un décès ou à un changement de situation familiale (mise en couple, grossesse...), voire à une augmentation des ressources du conjoint. Pour certains bénéficiaires, cette sortie n'est que temporaire puisqu'ils sont à nouveau inscrits dans un minimum social l'année suivante, même s'il ne s'agit pas nécessairement du RMI. Au bout de deux ans, environ la moitié (49 %) des personnes d'âge actif entrées au RMI en 2002 sont sorties du dispositif – certaines pour bénéficier d'un autre minimum social (7 %).

Les sorties sont ensuite plus rares puisqu'au bout de six ans, 29 % des personnes entrées au RMI en 2002 perçoivent toujours l'allocation (et 37 % des personnes d'âge actif perçoivent un des principaux minima sociaux). Près d'un quart des personnes d'âge actif sorties des minima sociaux sont en outre inscrites à Pôle emploi. Même si une partie des anciens bénéficiaires du RMI inscrits fin 2008 à Pôle emploi peut exercer une activité professionnelle, ceci semble indiquer qu'au bout de six années moins de la moitié des personnes entrées au RMI en 2002 exercent une activité leur procurant un revenu suffisant pour ne plus dépendre des minima sociaux.

Cette raréfaction des sorties du RMI au fil des ans rend notamment compte des multiples difficultés sociales auxquelles sont confrontés certains bénéficiaires, difficultés qui peuvent influencer plus ou moins fortement sur leurs possibilités de retour à une situation plus stable

GRAPHIQUE 1 • Situation des entrants au RMI en 2002 au cours des six années suivantes



Sources • DREES, ENIAMS (données CNAF, MSA, Pôle emploi).

[Anguis, 2008]. Par ailleurs, l'ancienneté dans le RMI peut en elle-même amoindrir les chances de sortie du dispositif, en lien avec un éloignement progressif du marché du travail et un découragement possible lorsque cette situation perdure [Pla, 2006].

Les sorties du dispositif ne se résument cependant pas toutes à des sorties définitives au bout d'un temps plus ou moins long, les situations étant en réalité plus complexes : il peut exister notamment des « allers-retours » dans le dispositif, c'est-à-dire des phénomènes d'entrées et de sorties successives. La prise en compte de cette information permet de dégager une typologie des trajectoires des bénéficiaires du RMI.

Les bénéficiaires du RMI ont connu cinq types de trajectoires

L'étude de trajectoires individuelles permet de se fonder non pas sur un état à une date précise mais sur un processus au cours du temps. Les phénomènes de persistance et de récurrence dans les minima sociaux sont en effet des éléments d'appréciation importants au regard des objectifs de lutte contre la pauvreté que cherchent à atteindre les politiques publiques dans ce domaine. Plus

TABLEAU 2 • Devenir des entrants au RMI en 2002 et leurs caractéristiques (en %)

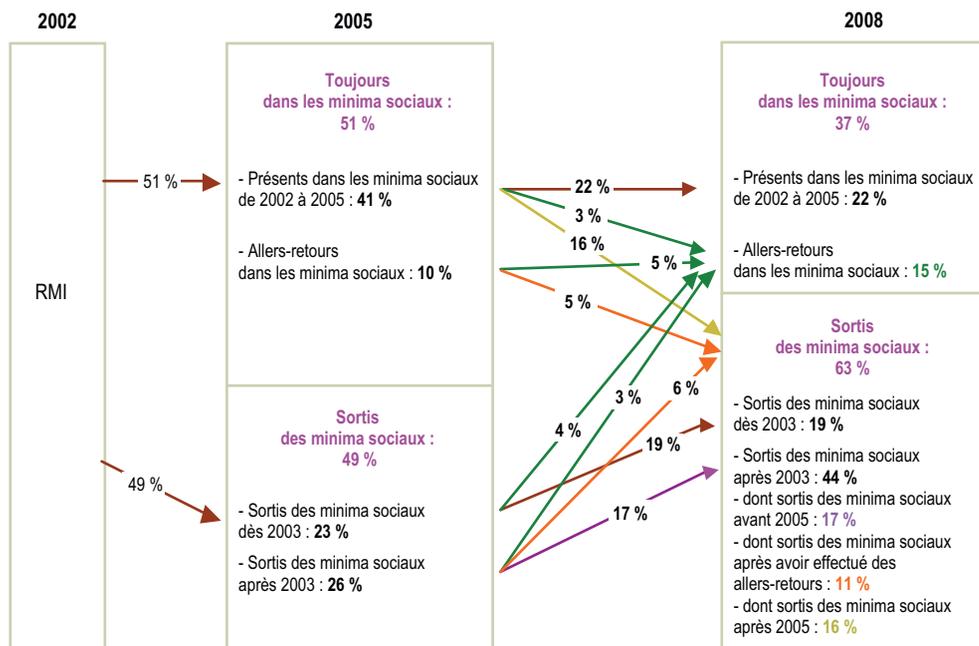
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Ensemble
Répartition des allocataires dans les groupes	19	17	16	26	22	100
Caractéristiques au 31 décembre 2002						
Moins de 30 ans	47	41	37	41	31	39
30 à 39 ans	30	33	30	34	31	32
40 à 49 ans	15	16	20	20	28	20
50 à 59 ans	8	10	13	5	10	9
Femme	54	52	54	54	59	55
Inscrit à Pôle Emploi	48	51	41	48	38	45
Isolé avec enfant	13	19	24	22	31	22
Isolé sans enfant	58	55	49	47	46	51
Couple avec enfant	20	18	20	24	18	20
Couple sans enfant	9	8	7	7	5	7
Présence d'enfant de moins de 3 ans	9	9	13	14	11	12
Étranger (CEE et hors CEE)	9	10	10	12	9	10
En intéressement*	21	9	7	13	5	11

Définition des groupes • Groupe 1 : sortie « durable » des minima sociaux au bout d'un an. Groupe 2 : sortie « durable » des minima sociaux en 2004 ou 2005. Groupe 3 : sortie des minima sociaux après 2005. Groupe 4 : allers-retours dans les minima sociaux. Groupe 5 : stabilité dans les minima sociaux.

* L'intéressement est un dispositif qui permet de cumuler temporairement ses revenus d'activité avec son allocation à la suite d'une reprise d'emploi. Ce dispositif n'existe plus depuis la mise en place du RSA en juin 2009.

Sources • DREES, ENIAMS (données CNAF, MSA, Pôle emploi).

SCHEMA 1 • Les trajectoires des entrants au RMI en 2002



on dispose d'années d'observations et plus l'analyse des trajectoires est pertinente. En observant les allocataires entrés au RMI en 2002, il est ainsi possible de connaître leur parcours individuel jusqu'en 2008.

Les trajectoires des personnes entrées au RMI en 2002 apparaissent très variées : une partie d'entre elles connaissent une certaine stabilité dans leur parcours (présence dans les minima sociaux sans discontinuer jusqu'en 2008 ou au contraire sortie durable des minima sociaux au cours des trois premières années). D'autres ont des trajectoires plus complexes alternant sorties et retours dans les minima sociaux.

Les personnes entrées au RMI en 2002 ont pour la plupart moins de trente ans (39 % des entrants). Cette surreprésentation des jeunes est imputable aux difficultés d'entrée dans la vie active : beaucoup de ces jeunes bénéficient alors du RMI dans l'attente de trouver un premier emploi. Une proportion limitée de personnes entrant au RMI a plus de cinquante ans (9 %). 55 % des entrants sont des femmes. Une majorité des allocataires entrés au RMI cette année-là vivent seuls, sans conjoint ni enfants, tandis qu'un allocataire sur cinq est en couple avec un ou plusieurs enfants à charge.

Au total, cinq trajectoires principales peuvent être mises en évidence (schéma 1), à partir desquelles se distinguent cinq groupes de bénéficiaires selon leurs caractéristiques sociodémographiques (tableau 2). Les trois premiers groupes, représentant au total 52 % des personnes entrées au RMI en 2002, rassemblent les personnes d'âge actif sorties des minima sociaux en 2008 sans avoir connu « d'aller-retour » : les sorties durables et rapides (au cours de la première année) dans le groupe 1, les sorties durables survenues pendant la 2^e ou la 3^e année dans le groupe 2, et les sorties intervenues entre la 4^e et la 6^e année dans le groupe 3. À l'opposé, 22 % des bénéficiaires d'âge actif étudiés sont demeurés continûment dans les minima sociaux de 2002 à 2008 (groupe 5). Enfin, un groupe intermédiaire réunit les personnes ayant connu des allers-retours au sein des minima sociaux, qu'elles en bénéficient encore ou non fin 2008 (26 %, groupe 4).

Un allocataire sur cinq n'effectue qu'un passage transitoire dans les minima sociaux

Les groupes 1 et 2, qui ont en commun de rassembler des personnes sorties durablement des minima sociaux au bout d'un à trois ans, ont des profils assez similaires

(tableau 2). Ces deux groupes se distinguent notamment des autres par une proportion plus forte de personnes inscrites à Pôle emploi fin 2002, et de personnes jeunes ou sans enfant. 47 % des personnes du groupe 1, où la surreprésentation des jeunes est particulièrement nette, ont ainsi moins de 30 ans (contre 39 % en moyenne parmi l'ensemble des bénéficiaires entrés au RMI en 2002). Les configurations familiales les moins favorables à l'accès à l'emploi sont en outre relativement peu répandues dans ce groupe : en particulier les bénéficiaires ayant à leur charge au moins un enfant de moins de 3 ans sont sous-représentés (9 % contre 12 % pour l'ensemble), de même que les familles monoparentales (13 % contre 22 %).

Près d'un bénéficiaire sur cinq ne fait donc qu'un court passage dans les minima sociaux, puisque parmi ceux entrés au RMI en 2002, 19 % sont sortis des minima sociaux dès 2003. Plus généralement, la grande majorité en sort de façon durable : près des trois quarts des 49 % d'allocataires sortis des minima sociaux avant la fin 2005 n'y sont pas retournés les trois années suivantes (schéma 1).

Au cours des six années suivant l'ouverture de droit au RMI, un quart des bénéficiaires ont fait des « allers-retours » dans les minima sociaux

Le groupe 3 (sorties « tardives » des minima sociaux, c'est-à-dire plus de quatre ans après l'entrée au RMI) et le groupe 4 (personnes effectuant des allers-retours dans les minima sociaux) présentent des caractéristiques assez proches de l'ensemble des personnes entrées au RMI en 2002. Seule une plus forte présence d'enfants de moins de trois ans dans le foyer (respectivement 13 % pour le troisième groupe et 14 % pour le quatrième), ainsi qu'une légère surreprésentation des plus de 50 ans dans le groupe 3 les distinguent : une part probablement significative des sorties des minima sociaux après 2005 des personnes d'âge actif du groupe 3 correspond à des passages à la retraite à partir de 60 ans². Le quatrième groupe est plus difficile à caractériser, tant du point de vue de l'âge que de la composition familiale, compte tenu de l'hétérogénéité des profils rencontrés. Il s'agit certainement de personnes qui alternent des situations d'emploi et de chômage, avec des périodes d'emploi courtes qui n'ouvrent pas droit (ou alors pour une durée très réduite) à une indemnisation par le régime d'assurance chômage. L'importance de ce groupe illustre bien la complexité

2. Auquel cas une partie des personnes concernées a pu basculer dans un autre minimum social, destiné cette fois à des personnes vouées à demeurer inactives : le minimum vieillesse.

des situations qui ne se résume pas à une simple opposition entre les sorties définitives du RMI et un maintien durable dans le dispositif : plus d'un quart des allocataires (26 %) ont effectué des « allers-retours » dans les minima sociaux lors des six années d'observations.

Les parents isolés restent plus durablement dans les minima sociaux

Dans le groupe 5 figurent des personnes présentes sans discontinuer dans les minima sociaux pendant les six années d'observation et qui présentent certaines caractéristiques sociodémographiques (du point de vue de l'âge ou encore de la taille de la famille) pouvant constituer des obstacles plus sérieux à la reprise d'emploi : notamment un plus grand nom-

bre de personnes qui avaient plus de 40 ans fin 2002 (38 % contre 29 % en moyenne) ou de familles monoparentales (31 % contre 22 % en moyenne). En effet, ces personnes, qui ont pu exercer une activité professionnelle par le passé, peuvent éprouver des difficultés à retrouver un emploi du fait soit de leur âge (les réinsertions sur le marché du travail étant plus complexes en seconde partie de carrière), soit de la difficulté à trouver un mode de garde adapté et financièrement soutenable pour leurs enfants. Les personnes rassemblées dans ce groupe sont également nettement moins souvent initialement inscrites à Pôle emploi (38 % contre 45 % en moyenne). La proportion de femmes est aussi plus importante qu'en moyenne dans ce groupe (59 % contre 55 %), en lien avec la légère surreprésentation de personnes isolées avec des enfants à charge. L'inscription durable dans les minima sociaux peut donc correspondre à des situa-

TABLEAU 3 • Persistance et récurrence dans le RMI par régions

	Taux d'allocataires	Taux de renouvellement	Devenir à un an	Devenir à 6 ans parmi les entrants en 2002	
			Toujours au RMI	Toujours au RMI en 2008	dont sans interruption depuis 2002
DOM-TOM	12,4	19,6	78	42	25
Île-de-France	2,8	29,2	70	27	15
Champagne-Ardenne	2,6	30,3	68	29	13
Picardie	2,5	31,3	67	28	11
Haute-Normandie	2,8	26,3	71	29	14
Centre	2,2	29,8	69	27	16
Basse-Normandie	2,1	33,5	64	23	10
Bourgogne	2,1	31,0	68	27	12
Nord-Pas-de-Calais	4,5	25,1	75	35	19
Lorraine	2,6	29,1	71	36	18
Alsace	2,2	30,8	67	27	13
Franche-Comté	2,1	35,6	61	26	7
Pays de la Loire	1,9	32,5	65	28	13
Bretagne	1,8	33,8	65	23	10
Poitou-Charentes	2,7	30,8	68	30	14
Aquitaine	2,6	31,0	68	29	15
Midi-Pyrénées	2,6	29,9	67	25	14
Limousin	2,2	28,9	70	38	16
Rhône-Alpes	1,8	35,2	62	22	9
Auvergne	2,3	28,7	68	23	11
Languedoc-Roussillon	5,0	28,2	70	26	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,6	30,2	68	25	12
Corse	2,8	30,0	65	27	15
France entière	3,0	27,5	70	29	15

Taux de renouvellement : moyenne du taux d'entrée dans le RMI et du taux de sortie.

Devenir à un an : Parmi les personnes entrées dans le RMI en 2007, proportion des personnes qui un an plus tard, sont toujours au RMI.

Devenir à six ans : Parmi les personnes entrées dans le RMI en 2002, proportion des personnes qui six ans plus tard, sont toujours au RMI en 2008 et proportion de celles qui l'ont été de façon continue entre 2002 et 2008.

Lecture • Dans les DOM-TOM, 78 % des allocataires entrés dans le RMI en 2007 étaient encore allocataires en 2008. Parmi les personnes entrées dans le RMI en 2002, 42 % relèvent encore du dispositif en 2008. Parmi les personnes entrées au RMI en 2002, 25 % sont toujours dans le dispositif en 2008 sans en être sorties entre ces deux dates.

Sources • DREES, ENIAMS (données CNAF, MSA, Pôle emploi).

tions très diverses : un retrait du marché du travail mais aussi un chômage de longue durée, l'attente d'une autre prestation comme les prestations vieillesse pour des personnes en fin de carrière, ou bien des reprises d'emploi très temporaires et pour de faibles niveaux de salaire ne permettant pas de sortir des minima sociaux.

Il faut enfin rappeler que certains bénéficiaires du RMI exercent souvent une activité professionnelle réduite à temps partiel. Les mesures d'intéressement prévues dans ce cadre, permettent par exemple de cumuler transitoirement le RMI avec une fraction des revenus d'activité. Les personnes bénéficiant ponctuellement de ces mesures sont sans surprise surreprésentées dans le groupe 1, où les populations sont plus proches de l'emploi, et dans une moindre mesure dans le groupe 4, qui rassemble les trajectoires les plus heurtées et discontinues (tableau 2).

Les départements d'outre-mer et du nord plus exposés qu'ailleurs aux phénomènes de persistance dans le RMI

L'insertion et l'accompagnement des bénéficiaires varient d'un territoire à l'autre (région, département). En particulier, depuis la loi du 18 décembre 2003 décentralisant la gestion du RMI, le pilotage intégral du dispositif est confié au département : cette loi met notamment fin au système de cogestion du volet insertion entre l'État et le département. La décentralisation repose sur deux objectifs : l'amélioration de l'insertion professionnelle et la proximité de gestion, à savoir la volonté de traiter les situations au plus près du terrain. Il ne s'agit pas ici d'apprécier des pratiques d'insertion mises en place dans les départements mais plutôt d'observer les différences de populations et de problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Dans les départements d'outre-mer (DOM), le taux d'allocataires est particulièrement élevé et cette population

se renouvelle³ peu (le taux de renouvellement des DOM n'est que de 19,6% contre 27,5% pour la France entière, tableau 3). Sur dix personnes présentes dans le dispositif du RMI en 2007, près de huit sont toujours bénéficiaires l'année suivante. Ce phénomène s'observe également dans la durée : 42% des personnes entrées au RMI en 2002 y sont encore en 2008. Les DOM connaissent ainsi une situation sociale plus difficile qu'ailleurs dans la mesure où une forte proportion de la population doit recourir aux minima sociaux avec une probabilité d'en sortir rapidement relativement faible comparativement à d'autres régions.

En France métropolitaine, les régions où les taux de renouvellement sont les plus faibles sont celles où la probabilité de rester au RMI plus d'un an est forte. La Haute-Normandie et le Nord-Pas-de-Calais se retrouvent ainsi avec des taux de renouvellement respectivement de 26,3% et 25,1%, contre 27,5% pour la France entière. Sur 100 bénéficiaires du RMI en 2007, 71 le sont toujours en 2008 en Haute-Normandie et 75 dans le Nord-Pas-de-Calais.

D'autres régions présentent des profils différents : le Languedoc-Roussillon et la Provence-Alpes-Côte d'Azur, par exemple, ont pour leur part des taux d'allocataires particulièrement élevés mais en revanche un renouvellement de cette population plus important qu'en moyenne, probablement en raison de flux migratoires importants dans ces régions.

Une analyse plus fine des trajectoires individuelles des bénéficiaires du RMI permet de distinguer les régions pour lesquelles la présence dans les minima sociaux est plus durable (présence au RMI sans discontinuité) ou au contraire plus brève. La « pérennité » au RMI est plus marquée dans le Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine. À l'inverse, la persistance dans le dispositif est moins forte en Franche-Comté et en Rhône-Alpes. Toutefois, ces régions se distinguent par un phénomène d'entrée et de sortie récurrent dans le dispositif plus marqué qu'ailleurs, en lien peut-être avec un contexte du marché du travail plus instable. ■

3. Le taux de renouvellement est la moyenne entre le taux d'entrée et de sortie une même année